AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1067
FR0012435121-FS0538

6 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2016, la société Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 mai 2016, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ELIS et détenir 10 805 746 actions ELIS représentant autant de droits de vote, soit 9,48% du capital et 8,05% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention effective	10 798 339	9,47	10 798 339	8,05
Détention par assimilation	7 407	0,01	7 407	0,01
Total Deutsche Bank AG	**10 805 746**	**9,48**	**10 805 746**	**8,05**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ELIS sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 7 407 actions ELIS réparties comme suit (prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) :

- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 18 juillet 2016 et portant sur 143 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 14 septembre 2016 et portant sur 269 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 3 février 2017 et portant sur 6 913 actions[2] ;
- 1 contrat « swaps » à dénouement en espèces arrivant à échéance le 12 avril 2017 et portant sur 82 actions[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 114 006 167 actions représentant 134 202 266 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1 au 4 mai 2016.